

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CS1974

présenté par

Mme Fiat, rapporteure thématique

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la mise en place à l'école d'une journée nationale consacrée aux enjeux liés à la fin de vie.

Ce rapport évalue notamment la pertinence d'évoquer, au cours de cette journée, la question de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de l'aide à mourir.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ainsi que l'ont montré les travaux de la mission d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti l'an dernier, la question de la fin de vie reste un sujet largement tabou dans notre société, y compris parmi les professionnels de santé qui y sont confrontés. Par ailleurs, beaucoup de jeunes, dont des mineurs, sont confrontés à la fin de vie d'un proche, notamment leur père ou leur mère, et n'ont pas toujours l'occasion d'en parler. Leur scolarité peut se retrouver affectée par ce type de situation.

Afin de lever ce tabou, il est proposé de réfléchir à la possibilité de mettre en place à l'école une journée nationale consacrée aux enjeux liés à la fin de vie. Pour ce faire, une mission gouvernementale pourrait être lancée en vue de la remise d'un rapport au Parlement dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi.